

219C1369
FR0000054322-FS0742

7 août 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CIBOX INTER@CTIVE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 août 2019, la société anonyme Foch Partners¹ (3 avenue Hoche, 75008 Paris) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 29 juillet 2019, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CIBOX INTER@CTIVE et détenir, à cette date et à ce jour, 10 976 948 actions CIBOX INTER@CTIVE représentant autant de droits de vote, soit 9,97% du capital et 9,96% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société CIBOX INTER@CTIVE réservée au déclarant³.

¹ Contrôlée par M. Yaacov Gorsd.

² Sur la base d'un capital composé de 110 127 740 actions représentant 110 162 813 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ CF. notamment communiqué de la société CIBOX INTER@CTIVE diffusé le 26 juillet 2019.